



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3888

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et Lyon City Tour

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 28 MAI 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

**2018/3888 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LYON CITY TOUR (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon est un équipement culturel de la Ville de Lyon, recevant 350 000 visiteurs par an. Situé au cœur de la Presqu'île, place des Terreaux, il est un lieu touristique incontournable du territoire lyonnais, proposant la richesse de ses collections encyclopédiques, de l'Antiquité à l'art moderne, et le dynamisme de sa programmation culturelle à tous les publics.

Lyon City Tour propose des visites touristiques de la ville de Lyon à ses 84 000 utilisateurs annuels sur ses réseaux de bus et de trams (3/4 bus, 1 tram en circulation). Situés à proximité du musée, les arrêts de bus Lyon City Bus et de tram Lyon City Tram offrent aux utilisateurs des transports touristiques Lyon City Tour une opportunité de visiter le musée avant ou après leur tour sur les réseaux Lyon City Tour.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété du Musée des beaux-arts auprès du grand public et d'associer son nom à celui du musée, Lyon City Tour a souhaité s'engager dans une démarche de parrainage afin de faire la promotion croisée de l'image institutionnelle du musée et de son offre touristique de visite de la ville de Lyon et ainsi inciter les touristes à visiter Lyon en utilisant les services de Lyon City Tour.

Lyon City Tour a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain du musée dans les conditions suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Lyon City Tour	Proposer un adhésivage publicitaire de ses trams Lyon City Tram et de l'arrière de ses bus Lyon City Bus à l'image du musée à la période estivale.  <i>Valorisation : 2 250 € HT.</i>	Diffuser des contenus relatifs aux réseaux sociaux Lyon City sur ses réseaux sociaux en direction de la cible de public touristique (247 000 fans sur Facebook, 24 000 sur Twitter, 9 500 sur Instagram) et diffuser des supports de communication relatifs à l'offre Lyon City Tour dans l'espace billetterie du musée.  <i>Valorisation : 850 € HT.</i>
	Diffuser des contenus relatifs à la programmation culturelle du musée ou à son image institutionnelle dans la newsletter et sur les réseaux sociaux Lyon City Tour, sur la base d'éléments (texte, visuel, vidéo) fournis par le musée et faire gagner des entrées au musée à ses utilisateurs.  <i>Valorisation : 250 € HT.</i>	Proposer 247 entrées aux collections permanentes du musée pour les utilisateurs du réseau Lyon City Tour sur la période estivale et automnale.  <i>Valorisation : 1 976 € (non soumis à TVA).</i>
	<b>Total des apports du parrain : 2 500 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</b>	<b>Total des contreparties : 2 826 € (dont 850 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 1 976 € non soumis à TVA).</b>

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de ce parrainage.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

### **DELIBERE**

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et Lyon City Tour, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes correspondantes, soit 2 826 € (dont 850 € soumis à TVA et 1 976 € non soumis à TVA), seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, natures 7062 et 7088.

4 – Les dépenses correspondantes, soit 2 500 € HT, seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2018, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER